

Vice-Président

Madame et Monsieur Dominique
Bernes
71 Avenue Jean Bart
33600 Pessac

Bordeaux, le **16 SEP. 2026**

objet : Demande de retrait de l'emplacement réservé V. 118 sur la parcelle IK 89 et
parcelle cadastrée IK n° 92 à urbaniser
nos références : MET/DEP/2026/7415
vos références : courrier du 23 juillet 2026

Madame, Monsieur,

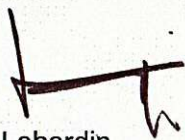
Par un courrier du 23 juillet 2026 adressé en recommandé avec accusé de réception et
reçu le 13 août 2026, vous sollicitez la demande de retrait de l'emplacement réservé
V.118 sur la parcelle IK89 et le changement de zonage de la parcelle IK92 afin qu'elle
devienne constructible.

Pour ce qui concerne la suppression de l'emplacement réservé, la ville de Pessac a
transmis à mes services une copie de son courrier en date du 11 mars 2025. La
suppression sera donc prise en compte lors de l'évolution du PLU et probablement dans
le cadre de la révision n°2 en cours.

La demande de reclassement de la parcelle IK89 de la zone à urbaniser en zone
constructible sera quant à elle examinée par les services de Bordeaux Métropole, en
partenariat avec la commune de Pessac, dans le cadre de la révision n° 2 du Plan local
d'urbanisme de Bordeaux Métropole.

Pour disposer des informations et suivre l'avancée de la procédure de révision, je vous
invite à consulter le site de la participation :
<https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/PLUBM3-1>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Michel Labardin
Vice-Président en charge de l'urbanisme stratégie urbaine
et aménagement du territoire
Maire de Gradignan